

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023



Publié le **06 AVR. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_046

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

AUTORISATIONS DE
PROGRAMME 2017-2026 –
RÉVISION _ CRÉATION

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. TROTIGNON, Mme GEHIN

M. TAKI (par proc. à M. TOLLET), Mme LINARES (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. MICHON), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), M. GILLARD (par proc. à M. TROTIGNON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. DEYGAS (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **06 AVR. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-2023 04 03 - D2023_046-DE

Rapport de : Sophie BLACHERE

L'article L.2311-3 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dispose que « les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

L'article R.2311-9 du C.G.C.T. dispose qu'« en application de l'article L.2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. »

Par délibération n°2017_027 du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a voté la création de onze Autorisations de Programme, déclinées en Crédits de Paiement, sur la période 2017 à 2020. Au fur et à mesure des années qui ont suivi, ces Autorisations de Programme ont été révisées au regard de la réalisation des Crédits de Paiement et de l'évolution des projets. Parallèlement, deux autres Autorisations de Programme ont été respectivement créées en 2018 puis en 2020. La durée initiale des Autorisations de programme a été allongée jusqu'en 2026 pour tenir compte du Programme Pluriannuel d'Investissement du nouveau mandat débuté en 2020.

Certaines Autorisations de Programme ont pris fin en 2021 et ne seront donc pas reconduites de 2022 à 2026. Il s'agit de l'AP « Quartier de Montessuy » du fait de la fin de la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de l'îlot ouest, de l'AP « Amélioration de la performance des bâtiments », les opérations concernées par des travaux de performance énergétique notamment étant intégrés à l'AP « Agenda d'accessibilité programmée » renommée « Amélioration de la performance du Patrimoine » et de l'AP « Acquisitions foncières » dont les crédits annuels sont gérés hors AP. Cependant, pour les deux premières AP, il reste quelques reports de crédits qui sont indiqués dans le tableau détaillé annexé à la présente délibération.

Au regard d'une part de la réalisation des Crédits de Paiement sur l'exercice 2022 et d'autre part des opérations d'investissement qui se sont affinées au cours de l'année précédente, les Autorisations de Programme doivent être révisées dans leur phasage et, le cas échéant, dans leur montant. Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de Caluire et Cuire, les CP 2022 non utilisés ont été basculés sur les CP 2023 ou sur les CP suivants.

Afin de regrouper l'ensemble des investissements programmés par la Ville en faveur des enjeux de transition énergétique, de maintien de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique autre que les opérations importantes menées sur le patrimoine de la Ville, il est proposé la création d'une AP "Transition écologie positive". Cette AP intègre notamment la construction de la ferme urbaine avec sa plateforme de compostage, les travaux de raccordement des sites de la Ville au Réseau de Chauffage Urbain et la création d'une Maison municipale de l'écologie positive.

Au global, le montant des Autorisations de Programme de 2017 à 2026 est ajusté à 85,9 M€ dont 60,9 M€ pour la période 2023 à 2026. Cet ajustement s'explique par la révision de certaines AP rendue nécessaire au regard des besoins identifiés avec principalement une accélération des investissements liés aux enjeux climatiques forts. L'AP « Amélioration de la performance des bâtiments » qui représente les deux tiers des Crédits de Paiement sur la période 2023-2026 intègre notamment l'opération de réhabilitation de l'ex-collège Lassagne en Marché Global de Performance Énergétique avec des enjeux importants en termes environnementaux.

Ce programme d'investissement de 2023 à 2026 est ambitieux mais il est en cohérence avec la capacité financière d'investissement de la Ville. Il s'accompagnera également d'une recherche active de subventions dans le cadre des programmes de financement lancés par l'État et d'autres organismes ou collectivités locales.

Le détail des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour la période 2017-2026 figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 36 voix pour,

- DE REVISER les Autorisations de Programme et leurs échéanciers de Crédits de Paiement sur la période 2017-2026 conformément au tableau annexé à la présente délibération;
- DE CREER une nouvelle Autorisation de Programme "Transition écologie positive" pour la période 2023 - 2026 dont le montant et l'échéancier de paiements sont indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

Six conseillers municipaux s'abstiennent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

06 AVR. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

Autorisations de programme et crédits de paiement - 2017 à 2026

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Report 2022 sur 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL AP
Qualité du patrimoine communal												
Amélioration de la performance du patrimoine (ex-agenda d'accessibilité programmée)	513 972 €	2 298 920 €	546 189 €	1 565 509 €	2 351 430 €	1 610 520 €		9 065 192 €	12 180 000 €	11 010 000 €	7 860 000 €	49 001 732 €
Amélioration de la performance des bâtiments	382 689 €	277 502 €	505 664 €	464 081 €	452 620 €	49 982 €	32 581 €	Fin de l'Autorisation de Programme				
Sécurité urbaine												
Modernisation de l'éclairage public	205 761 €	203 634 €	287 751 €	276 617 €	378 276 €	370 406 €		934 105 €	240 000 €	240 000 €	183 226 €	3 319 776 €
Vidéoprotection	44 136 €	5 997 €	107 945 €	172 275 €	196 575 €	540 211 €		293 000 €	200 000 €	200 000 €	110 190 €	1 870 329 €
Sécurisation des biens et des personnes		155 796 €	97 246 €	29 378 €	49 850 €	93 348 €		71 400 €	150 000 €	150 000 €	143 308 €	940 326 €
Projets urbains et cadre de vie												
Quartier de Montessuy	19 612 €	346 418 €	864 467 €	108 460 €	5 761 €	0 €	14 301 €	Fin de l'Autorisation de Programme				
Logements sociaux	0 €	231 782 €	145 571 €	139 091 €	139 446 €	93 252 €		250 000 €	230 000 €	230 000 €	252 302 €	1 711 444 €
Espaces publics	6 054 €	29 753 €	364 900 €	196 264 €	188 282 €	314 728 €		2 143 738 €	830 000 €	300 000 €	303 985 €	4 677 704 €
Equipements sportifs				82 956 €	1 936 057 €	204 334 €		903 000 €	370 000 €	370 000 €	276 702 €	4 143 048 €
Stratégie économique et commerciale												
Préemptions commerciales	23 901 €	10 555 €	24 305 €	15 000 €	42 500 €	38 600 €		100 000 €	120 000 €	120 000 €	128 900 €	623 761 €
Qualité des services												
Modernisation des moyens des écoles	48 844 €	143 594 €	215 979 €	763 €	1 027 €	51 992 €		152 000 €	110 000 €	30 000 €	25 281 €	779 479 €
Performance des moyens généraux de la collectivité	473 376 €	496 790 €	678 758 €	801 985 €	810 852 €	1 450 071 €		2 167 900 €	800 000 €	800 000 €	705 193 €	9 184 924 €
Ville durable												
Transition écologie positive								1 580 100 €	2 560 000 €	1 420 000 €	520 000 €	6 080 100 €

